



FORMATION EN PRÉSENTIEL

# FORMATION DES INFIRMIERS EXERÇANT AU BLOC OPÉRATOIRE AUX MESURES TRANSITOIRES IBO

Dernière mise à jour le 15/08/2024.

## OBJECTIF

La réglementation permet aux IDE ayant une expérience suffisante au bloc opératoire, de réaliser les 3 aides chirurgicales (exposition, hémostase et aspiration) sous réserve de suivre, avant fin 2025, une formation de 21heures. La formation proposée répond à cette obligation.

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

Définir les principes et les techniques des actes et activités professionnelles suivantes :

- aide à l'exposition,
- aide à l'hémostase,
- aide à l'aspiration

Identifier les risques liés à l'exercice de ces 3 actes

Identifier spécifiquement le risque infectieux au bloc opératoire lié à ces 3 actes

Identifier les précautions standard et complémentaires dévolues à l'équipe chirurgicale

Identifier sa responsabilité en tant qu'infirmier autorisé à la réalisation de ces 3 actes au bloc opératoire

Discerner les compétences et les champs de responsabilité de chaque professionnel qui compose l'équipe chirurgicale

## PUBLIC CONCERNÉ

Infirmier(e)s Diplômé(s) d'Etat (IDE) secteur public et privé exerçant en bloc opératoire et ayant obtenu une attestation provisoire d'exercer les actes exclusifs du b) du 1° de l'article R4311-11-1 du CSP par la DEETS.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur inscription par mail auprès du service de formation continue des IES à [formation-continue-ies@ies-reunion.fr](mailto:formation-continue-ies@ies-reunion.fr)

Tarif

**750 € NET**  
par participant

Réf.

BO-F3008

Contact

**0262 35 95 97**  
[formation-continue-ies@ies-reunion.fr](mailto:formation-continue-ies@ies-reunion.fr)

Site Web

[www.chu-reunion.fr](http://www.chu-reunion.fr)

## PRÉ-REQUIS

Etre titulaire d'une autorisation délivrée par une autorité désignée à titre temporaire, permettant la réalisation, dans les mêmes conditions que celles applicables à l'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire, d'une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de la faisabilité de la formation. Vous pouvez contacter les référents handicap par mail à : [formation-handi@chu-reunion.fr](mailto:formation-handi@chu-reunion.fr)



## MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

En présentiel

## MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Programme conforme aux dispositifs de l'Annexe 3 de l'Arrêté du 31 juillet 2019 relatif à l'organisation d'une épreuve de vérification des connaissances pour la réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers Apports cognitifs

Retour d'expérience

Echanges interactifs

Quiz Pré et post test individuel



Niveau

Niveau 6



Modalité

Présentiel



Effectif par session

12 mini > 30 maxi



Durée

21 heures / 3 jour(s)

## LE PROGRAMME

Programme de formation conforme aux dispositifs de l'Annexe 3 de l'Arrêté du 31 juillet 2019 relatif à l'organisation d'une épreuve de vérification des connaissances pour la réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers :

- Cadre juridique de l'exercice des actes du b) du 1° de l'article R4311-11-1 du code de la santé publique
- Définitions, principes et techniques des trois actes : exposition, aspiration et hémostase
- Risques liés à l'exercice des actes b) du 1° de l'article R4311-11-1 du code de la santé publique :
- Gestions des risques / checklist / matériovigilance, risques patients et professionnels, risques liés aux différentes techniques d'exposition, au regard de la discipline chirurgicale et de la voie d'abord, risques liés à l'irrigation, à l'aspiration, risques liés aux différentes techniques d'hémostase, risques liés à la mise en œuvre de processus de physiothérapie (électrocoagulation monopolaire et bipolaire, ultrasons, lasers),
- Risque infectieux au bloc opératoire en lien avec l'exercice des actes b) du 1° de l'article R4311-11-1 du code de la santé publique : Particularité du bloc opératoire, Asepsie progressive (gestion des flux patient/ personnels et matériel) et Précautions standard et complémentaires dévolues à l'équipe chirurgicale.

## LES PLUS

Formation certifiante pilotée par les formateurs de l'Institut Régional des Infirmiers de Bloc Opératoire de la Réunion (IRIBODE).



## INTERVENANT(S)

Hygiéniste du CHU  
Référént Qualité du CHU  
IBODE exerçant dans les divers blocs  
opérateires de La Réunion  
Juriste

## ÉVALUATION

Pré et post test  
Questionnaire de satisfaction

## ATTRIBUTION FINALE

ATTESTATION DE FORMATION AUX  
ACTES ET ACTIVITES définis au b) du 1° de  
l'article R. 4311-11-1 de code de la santé  
publique

(délivrée en fin de formation avec une  
présence obligatoire à la totalité de la  
formation)

## INDICATEURS 2024

Nombre de stagiaires formés	11
Nombre d'abandon	00
Taux de satisfaction	72 %

**Action de formation clôturée**  
Pour tout renseignement, nous contacter par mail à  
[formation-continue-ies@ies-reunion.fr](mailto:formation-continue-ies@ies-reunion.fr)